

Le Président BRIDOUX ouvre la séance à 14 H 30.

Le compte-rendu de la séance du 23 février est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est fixé ainsi qu'il suit :

I - Compte financier de l'exercice 77

II - Projet intitulé "Université pour Tous"

III - Questions diverses :

- projet de convention avec l'Université de PARIS II (DEUG mention Droit).

I - COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 77

Monsieur PRUVOT, Président de la Commission des Finances, commente de façon détaillée le rapport de présentation du compte financier de l'exercice 77.

Conformément aux prescriptions ministérielles, deux comptes distincts ont été établis par Monsieur l'Agent Comptable.

Le compte principal laisse apparaître un solde positif de 230 500 F. Le compte du service commun de la formation continue - le CEPPEPES - se solde également par excédent (441 500 F).

Globalement les deux comptes regroupés sont arrêtés :

- en recettes à 10 590 700 F

- en dépenses à 9 918 600 F

L'excédent global s'élève donc à 672 100 F.

Par rapport aux prévisions, les recettes sont en progression de 12 %. Comparativement aux recettes constatées en 76, elles sont en augmentation de 30%.

.../...

Selon l'origine des ressources, les variations 77/76 se ventilent ainsi qu'il suit :

- Etat	+ 783 000 F soit + 17,8 %
- Collectivités locales	+ 241 000 F soit + 35,4 %
- Entreprises	+ 313 000 F soit + 21 %
- Divers	+1114 000 F soit + 70,2 %

La forte augmentation au chapitre "divers" provient :

- de subventions diverses, dont a bénéficié en particulier le CEPPEPES dans le cadre de l'opération Jeunes sans emploi (contribution spéciale de 0,20 %)
- des aliénations d'immobilisations
- des dotations aux amortissements.

Par UER et par Services, tous les budgets ont augmenté, à l'exception de celui du SUAPS, par suite du non renouvellement d'une subvention exceptionnelle attribuée au titre de 76.

En ce qui concerne les dépenses, elles ont augmenté de 4,74 % par rapport aux prévisions et de 20,93 % par rapport aux dépenses constatées en 76.

La ventilation des dépenses par catégories, par UER et par services, par comptes, apparaît dans les tableaux inclus dans le rapport de présentation (pages 6,7,8,9 et 10).

En conclusion Monsieur PRUVOT insiste sur les résultats apparemment excédentaires de l'exercice 77. Grâce à l'effort de rigueur consenti par tous les responsables, il y a lieu de se féliciter de la qualité de la gestion de l'Etablissement.

C'est pourquoi la Commission des Finances propose au Conseil d'adopter les comptes financiers de l'exercice 77.

.../...

Monsieur le Président BRIDOUX remercie Monsieur PRUVOT et les membres de la commission des finances , il rend hommage à Monsieur KOPF et au personnel de l'Agence Comptable pour la qualité du travail accompli.

Monsieur BRIDOUX ajoute qu'il convient de nuancer les résultats de l'exercice 77. En effet, une partie de l'excédent des ressources provient de versements enregistrés en 77 au compte financier du CEPPEPES, lesquels versements constituent en sorte une avance pour des prestations à fournir en 78.

Par ailleurs, l'impasse de 125 000 F à laquelle il a fallu recourir pour "équilibrer" le budget 78 pourra ainsi être couverte.

En réponse à une question de Monsieur GIARD, Monsieur BARA précise les modalités de l'opération jeunes lancée dans le cadre du pacte national pour l'emploi. 80 bacheliers ont été accueillis et accomplissent un stage de 8 mois, dont 1 mois en entreprise. La formation, dans trois spécialités différentes, est assurée à la fois par des enseignants du Centre Universitaire et par des professionnels.

Ces jeunes qui sont relativement peu motivés vivent dans l'attente de trouver un emploi. La perspective de poursuivre des études ne semble guère les enchanter. Par l'intermédiaire du CEPPEPES, une dizaine d'entre eux ont été embauchés jusqu'à présent.

Les questions étant épuisées, il est procédé au vote.
Le compte financier de l'exercice 77 est adopté à l'unanimité.

II - PROJET INTITULE "UNIVERSITE POUR TOUS"

Monsieur MORIAMEZ rappelle que les Présidents des quatre Universités de l'Académie de Lille ont donné leur accord pour participer à des actions de formation pour adultes concernant par exemple l'entrée à l'Université, la mise à niveau des connaissances, la formation des formateurs.

Dores et déjà, un Comité Régional fonctionne à deux niveaux ;

- un comité de coordination universitaire :

instance exclusivement universitaire, chargée de définir les objectifs communs et de mettre en place une pédagogie appropriée aux adultes. Le Centre Universitaire de Valenciennes devrait y désigner ses représentants.

- un conseil régional de perfectionnement et d'échanges composé des représentants de toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, quatre commissions d'étude ont travaillé depuis l'automne 77 et un rapport de synthèse doit paraître incessamment.

Monsieur MORIAMEZ énumère les principales propositions qui figurent dans ce rapport :

- décloisonnement des Universités afin d'améliorer les rapports interuniversitaires et de renforcer les liaisons entre l'Université et son environnement ;

- décentraliser l'Université de façon à permettre à tous l'accès à l'Université, à ses moyens d'études et de formation ;

- adapter l'ensemble du système éducatif, et notamment l'enseignement supérieur, aux adultes.

- contrôler la qualité des actions entreprises et animer la recherche pédagogique pour répondre aux besoins des adultes.

En outre, le rapport de synthèse fait apparaître la nécessité :

- de recenser les moyens actuels de formation professionnelle et culturelle dans le cadre de la Région ;

- de décentraliser l'examen spécial d'entrée à l'Université (ESEU) ;

.../...

- de créer une cellule d'information et d'orientation (CIO) pour adultes par arrondissement ;
- d'assurer la formation des formateurs en milieu adulte même ;
- de mettre en place une structure très légère d'Université Régionale pour Tous.

Le financement de cette Université Régionale pour Tous serait assuré par l'Etablissement Public Régional.

Monsieur MORIAMEZ estime que la réalisation à terme de ces objectifs ne peut être que favorable au développement et au rayonnement régional de l'Université de Valenciennes.

C'est pourquoi, ajoute-t-il, il conviendrait de s'associer à ce projet bien que les ressources limitées de l'Etablissement ne nous permettent pas de consacrer à ce projet des moyens financiers ou en personnel.

Il propose donc au Conseil l'adoption de la motion ci-après :

"Le Conseil de l'Université de Valenciennes, ayant pris connaissance des principes et objectifs principaux fondant une Université Régionale pour Tous, qui correspondent d'ailleurs à ses actions propres, approuve une telle création et souhaite y participer dans la mesure de ses moyens : ceux-ci étant très maigres actuellement, l'Université de Valenciennes regrette de ne pouvoir y consacrer ni poste budgétaire ni financement important. Elle espère cependant que des actions pédagogiques comme la décentralisation de l'ESEU, la formation des formateurs, le développement de l'information et de l'orientation des adultes, etc... seront développées grâce à des financements nouveaux de l'Etat et de la Région".

Le Président déclare qu'on ne peut qu'encourager cette initiative et que la participation de Valenciennes est tout à fait souhaitable. Cependant, il émet de sérieuses réserves quant au financement de l'opération dans la mesure où les moyens du Centre sont plus que limités.

En réponse à Monsieur GIARD, Monsieur BARA précise qu'il est envisagé d'étendre aux étudiants le système des diplômes nationaux délivrés par modules capitalisables.

Un échange de vues à lieu entre Madame MORIAMEZ, Monsieur BARA, Monsieur TROTIN et Monsieur MORIAMEZ au sujet du financement et des structures de l'Université pour Tous.

Monsieur MORIAMEZ rappelle qu'il est prévu de limiter la représentation de l'Etat et que par ailleurs toutes les parties prenantes seront associées au niveau de la prise des décisions.

Monsieur OBERDORFF appelle l'attention sur la nature des diplômes qui seront délivrés.

Monsieur MORIAMEZ confirme que des diplômes nationaux pourront être délivrés. Ce sont les Universités habilitées qui les délivreraient et il serait procédé à une répartition des inscrits en fonction de la contribution apportée par chaque Université.

Les questions étant épuisées, le Président BRIDOUX soumet au Conseil :

1 - La désignation des trois représentants de Valenciennes au Comité de Coordination Universitaire .

Monsieur MORIAMEZ, en qualité de représentant du Président
Monsieur BARA, en qualité de chargé de mission (formation continue)
Monsieur MARTINACHE, en qualité de responsable de la Cellule
d'Information et d'Orientation.

Ces 3 propositions sont approuvées à l'unanimité.

2 - La motion présentée par Monsieur MORIAMEZ (voir page 5).

La motion est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

.../...

III - QUESTIONS DIVERSES

- Convention à passer avec l'Université de Paris II
(DEUG mention Droit)

Monsieur BRIDOUX souligne que dans la mesure où le Centre doit être transformé en Université de plein exercice, il n'est pas indispensable de passer une convention portant sur le DEUG mention Droit.

Cependant, le personnel d'encadrement, dans cette discipline, se révèle encore insuffisant à Valenciennes, c'est pourquoi il conviendrait de s'attacher le concours de plusieurs enseignants de rang magistral afin d'assurer dès le départ le bon fonctionnement de cette formation.

L'Université de Lille II n'a pas donné suite au projet de convention. Toutefois, nous sommes doré et déjà assurés de la participation à titre individuel de certains enseignants, notamment celle du doyen LEGRAND.

Monsieur OBERDORFF rappelle brièvement l'échec des négociations entreprises avec l'Université de Lille II. Des contacts ont donc été pris avec l'Université de Paris II qui accepte, dans le cadre d'une convention, le principe d'une coopération pédagogique qui s'articulerait autour de 3 points :

- . participation d'enseignants de rang magistral de Paris II sous la forme de cours ou de conférences.
- . mise en place d'un conseil pédagogique composé conjointement d'enseignants valenciennois et parisiens.
- . participation des enseignants de Paris II à la Commission de Spécialistes.

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de convention avec l'Université de Paris II.

.../...

- Situation administrative d'une enseignante de l'UER de Lettres

Monsieur BOURGOIS informe le Conseil du préjudice subi par une assistante associée qui vient d'obtenir la nationalité française. L'intéressée se trouve de ce fait pénalisée aussi bien dans le déroulement de sa carrière que sur le plan financier.

Le Président BRIDOUX répond que le cas de cette assistante fera l'objet d'une intervention auprès du Ministère et souhaite que satisfaction puisse lui être donnée.

La séance est levée à 16 H 30.

-:-:-:-